

PHARES SUPPLÉMENTAIRES: NOTE EXPLICATIVE DU RÈGLEMENT

1. Le montage de maximum 4 phares supplémentaires est autorisé et vivement recommandé, non inclus ceux d'origine.
2. Les phares supplémentaires doivent obligatoirement avoir un look historique.
3. Les ampoules au Xénon ne sont pas autorisées.
4. Les ampoules LED sont autorisées.
5. Exemples :

